



Département du Nord – Arrondissement de Valenciennes

Arrêté N°2022-07/20

Millonfosse, le 18 juillet 2022

Le Maire de la Commune de Millonfosse,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 2211-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la route (lois, décrets, ordonnances et circulaires) réglementant la circulation,

Vu le Code pénal,

Vu les travaux à réaliser RD 953 / Route d'Hasnon (travaux aiguillage et de tirage pour le passage de la fibre optique – raccordement antenne Free) par la société Eiffage Energie Systèmes Télécom de Verquin pour le compte de FREE TELECOM

Considérant qu'il y a lieu d'aménager la circulation durant les travaux,

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation sera limitée à 30km/h sur l'emprise du chantier à partir du **01 août 2022 et jusqu'au 30 janvier 2023**

Article 2 : Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier à partir du **01 août 2022 et jusqu'au 30 janvier 2023**

Article 3 : La signalisation adéquate sera posée par la société chargée des travaux ponctuellement à chaque intervention sur les trottoirs concernés entre le **01 août 2022 et jusqu'au 30 janvier 2023**

Article 4 : Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de brigade de Gendarmerie de Saint Amand les eaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le maire,



Gérald THURU

MAIRIE DE MILLONFOSSE

75 route d'Hasnon 59178 MILLONFOSSE

Tél : 03.27.48.53.98 - Fax : 03.27.48.48.53

Courriel : millonfosse.mairie@wanadoo.fr - Site internet : millonfosse.fr